

AMBASSADE DU BURKINA FASO
EMBASSY OF BURKINA FASO
P.O. Box 651, Accra
Tél: +233 302 22 19 88
Fax: +233 302 22 19 36
Accra - GHANA



Accra, le 24 JAN 2018

N°18-42/BFAG/CMD/DC/DCE/SP.

L' Ambassadeur

A

Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur

OUAGADOUGOU

Objet : *Mesures des Autorités béninoises sur la transhumance.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la copie de la note verbale N°016/ABA/CM/APJ/SP du 23 janvier 2018, de l'Ambassade de la République du Benin à Accra, informant des mesures prises par les Autorités béninoises relatives à la transhumance nationale et transfrontalière sur le territoire du Benin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Pingrenou ZACRE
Grand Officier de l'Ordre National

PJ : 01

EMBASSY OF THE REPUBLIC
OF BENIN IN GHANA
ACCRA

P.O. BOX 7871 ACCRA-NORTH
P. O. Box 758 CT Cantonments
Tel: +233 (0) 302 77 48 80 / Fax: +233 (0) 302 77 48 89
E-mail: ambab_accra@yahoo.fr



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU BENIN AU GHANA
ACCRA

P.O. BOX 7871 ACCRA-NORTH
P. O. Box 758 CT Cantonments
Tel: +233 (0) 302 77 48 80 / Fax: +233 (0) 302 77 48 89
E-mail: ambab_accra@yahoo.fr

TRES URGENT

N° *016* ABA/CM/APJ/SP

L'Ambassade de la République du Bénin à Accra présente ses compliments à l'Ambassade de la République du Burkina Faso près le Bénin avec résidence à Accra et a l'honneur de porter à sa connaissance que suite aux désagréments causés aux populations par la transhumance nationale et transfrontalière sur le territoire béninois, le Gouvernement du Bénin a décidé de prendre les mesures qui suivent :

- La suspension de la transhumance dans la zone méridionale de la République du Bénin jusqu'à la latitude de Dassa-Zoumé (Bénin) ;
- La fixation de la durée de la campagne 2017-2018 qui couvre la période du **15 janvier au 31 mai 2018** ;
- La fixation d'une taxe pour la transhumance transfrontalière à raison de 1000 Francs CFA pour les petits ruminants et 5000 Francs CFA pour le gros bétail.

L'Ambassade prie son Homologue burkinabè de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des Autorités burkinabè compétentes dont elle sollicite par ailleurs, la collaboration pour la sensibilisation des associations d'éleveurs transhumants, en vue d'une gestion apaisée de la transhumance au titre de 2017-2018.

L'Ambassade de la République du Bénin à Accra remercie l'Ambassade de la République du Burkina Faso près le Bénin avec résidence à Accra de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Ambassade de la République du Burkina Faso
Accra



Accra, le 23 janvier 2018

